

Aspects synchroniques et diachroniques du *tu* interrogatif en québécois

Marc Picard

Volume 21, numéro 2, 1992

Morphologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602737ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602737ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Picard, M. (1992). Aspects synchroniques et diachroniques du *tu* interrogatif en québécois. *Revue québécoise de linguistique*, 21(2), 65–74.
<https://doi.org/10.7202/602737ar>

Résumé de l'article

Les clitiques et les affixes, comme on l'a souvent observé, proviennent d'anciens morphèmes lexicaux. En français, une particule interrogative s'est développée d'une façon tout à fait inusitée, c'est-à-dire à partir de la fusion de la consonne finale d'un verbe avec le pronom de la troisième personne du singulier, et cet élément s'est propagé graduellement aux autres personnes sous l'effet de divers processus phonologiques, syntaxiques et analogiques. Bien que ce *ti* soit devenu obsolète en français hexagonal, son substitut *tu* est toujours très vivant en français canadien, la construction sujet + verbe + *tu* s'avérant la façon la plus usuelle de formuler des interrogations fermées dans ce dialecte. En dépit de tout ce qu'on sait sur l'histoire de ce morphème, cependant, on n'en est pas encore arrivé à en déterminer le statut grammatical précis. Or les critères que l'on a proposés depuis quelques années pour distinguer entre les clitiques et les affixes semblent indiquer que ce morphème est effectivement un suffixe.

ASPECTS SYNCHRONIQUES ET DIACHRONIQUES DU *TU* INTERROGATIF EN QUÉBÉCOIS

Marc Picard

1. Introduction

On a si souvent observé que les morphèmes liés et non autonomes de tous genres proviennent d'anciens mots lexicaux, comme *-fier* du verbe *facere* 'faire', *-ment* (adverbial) du nom *mentem* 'intelligence, esprit', *mau-* de l'adverbe *male* 'mal', qu'on pourrait facilement supposer que cela constitue leur seule source possible. C'est ainsi que, selon Bybee, l'inflexion lexicale aurait comme origine le fait que

«full words that develop a high frequency of use [...] are gradually reduced both phonologically and semantically, and are simultaneously gradually fused, again both phonologically and semantically, with lexical matter contiguous in the syntactic string» (1985, p. 38).

De même, Kahr soutient que non seulement les cas dérivent d'adpositions qui, à la longue, viennent à se suffixer mais aussi que c'est là leur seule et unique provenance étant donné que «in every situation where a clear antecedent of the case affix can be traced, it is an adposition» (1976, p. 114).

Bien qu'il ne fasse aucun doute que, de façon générale, la source diachronique des morphèmes liés soit des morphèmes autonomes (cf. Bybee 1985, p. 177), il existe au moins un autre moyen par lequel un morphème grammatical peut se former, comme en témoigne l'émergence de la particule interrogative *ti* en français,

former, comme en témoigne l'émergence de la particule interrogative *ti* en français, remplacée par *tu* en québécois, à partir de la fusion de la consonne finale d'un verbe avec un pronom adjacent. Le but de cet article est donc de résumer, en premier lieu, comment une série de changements phonologiques, syntaxiques et analogiques ont concouru à la formation et à l'évolution de cet élément, et ensuite de tenter d'en déterminer le statut grammatical actuel en examinant les divers critères qui ont été proposés pour distinguer les particules, les clitiques des affixes.

2. Le développement historique de *tu*

Pour transformer une phrase affirmative comme:

(1) Il vient.

en une interrogative simple, le français hexagonal et le français québécois ont les deux tournures suivantes en commun (quoique pas nécessairement équivalentes en termes de fréquence d'emploi):

- (2) a. Est-ce qu'il vient?
b. Il vient?

En plus, chacun des deux parlars fait usage d'un processus qui lui est caractéristique, le premier ayant recours à l'inversion simple:

(3) Vient-il?

et l'autre à un morphème postposé:

(4) Il vient-tu?

Pour le commun des mortels (francophones), il n'est sûrement pas évident que (4) dérive directement de (3). Or parmi les changements diachroniques de divers types qui ont entraîné cette modification appréciable, il y a d'abord et avant tout la liaison, un processus qui découle du principe universel selon lequel toute séquence VCV doit se syllabifier V\$CV (cf. Picard 1983, 1987), e.g. *grand t-ami*, *grands z-amis* mais *grand(s) frère(s)*, et qu'on peut formuler simplement comme suit:

(5) [-syllabique]	\$	[+syllabique]				
1	2	3	→	2	1	3

Historiquement, la liaison semble avoir fait surface — ou tout au moins avoir été d'abord signalée — dans le sillage de la chute des obstruentes finales. Plus précisément,

«beaucoup de consonnes qui se prononçaient en ancien français même devant une initiale consonantique, ne se sont plus prononcées vers le XV^e et le XVI^e siècle que devant une initiale vocalique, ou lorsqu'elles se trouvaient à une pause dans la phrase»
(Bourciez (1967), p. 123).

Puis, l'effacement s'étant graduellement étendu au contexte prépausal (cf. Brunot 1927, p. 269; Pope 1934, p. 221; Dauzat 1950, p. 112), on en arriva à une situation où, dans les verbes en général, les seules consonnes finales étaient hétérosyllabiques, e.g. *il vient demain, il vient, mais vien t-il?*¹.

Un autre changement phonologique qui a joué un rôle prépondérant dans le développement de *ti/tu* est l'effacement du *l* final après les voyelles fermées /i y u/, e.g. *gentil, cul, souïl*. Selon Pope, *il* se prononçait *i* devant consonne dès le douzième siècle, et la chute du *l* s'est étendue par la suite de telle sorte que le grammairien Chifflet pouvait affirmer en 1659 que «le pronom *il* ne sonne point l' devant les consonnes, comme *il dit*, prononcez *i dit*, ny aux interrogations, quoy qui suive: comme *que dit-il?* lisez *que dit i? parle t'il à vous?* lisez *parle ti à vous?*» (Pope 1934, p. 324)². Même au vingtième siècle, on prescrivait encore que «dans le pronom *il* placé devant une consonne ou à la pause, l'*l* ne se prononce pas dans la conversation: *il y va*, mais *i(l) vient*, *vient-i(l)*» (Grammont 1914, p. 95). En somme, tout semble indiquer qu'il y a eu une période durant laquelle le *t* final d'un verbe et le pronom *i* adjacent étaient lexicalement et syntaxiquement # ... t#i# même si la séquence phonologique était devenue \$... \$ ti\$ à cause de la liaison, comme on l'a vu ci-devant.

1. Comme le signale Brunot, «en vieux français on disait: *dort il? boit il? chantent ils? chantoit il? chanteroit il?*, etc., mais *aime il, aime il, dira il*, depuis le temps où le *t* final s'était amuié» (1927, p. 333), c'est-à-dire dès le début du douzième siècle (cf. Bourciez 1967, p. 158), mais «au XVI^e siècle, *t* paraît s'être définitivement étendu à tous les verbes non terminés par un *t* à la troisième personne et placés devant le pronom» (Brunot 1927, p. 333), ce qui a donné *aime-t-il?, aime-t-il?, dira-t-il?*, etc.

2. À noter qu'en vertu de l'influence du Latin et de l'orthographe, *l* final a été restauré dans plusieurs formes, ce qui explique qu'on retrouve aujourd'hui *avril, péril, civil* à côté de *persil, fusil, sourcil*, sans compter les doublets comme *bari(l), fourni(l), gri(l)* (cf. Dauzat 1950, pp. 74-75; Pope 1934, p. 156). Quand à *il* qui semble avoir été restitué dans une large mesure en France, (cf. Dauzat 1950, p. 89; Pope 1934, p. 324), il n'est pas du tout usuel au Québec où *i* s'emploie même devant voyelle ainsi que pour *ils* et *elles*.

Quant à savoir ce qui a déclenché le changement morphologique de # ...t#i# à #...#ti# (ou à #...+ti#, comme on tentera de déterminer dans la section 3), c'est-à-dire ce qui a fait de *ti* une unité sémantique qui signalait spécifiquement l'interrogation, il y a lieu de croire que ce soit dû à une tentative de régulariser les structures de la troisième personne du masculin singulier (3MS) et pluriel (3MP). Car bien que le français ait hérité d'un système uniforme d'inversion sujet-verbe dans les interrogatives, tel qu'on le retrouve encore dans d'autres langues romanes comme l'italien et l'espagnol:

- (6) a. Viene Giovanni? 'Jean vient-il?'
 b. Vienen los hombres? 'les hommes viennent-ils?'

toutes les questions contenant un sujet nominal ont été restructurées.

Ainsi, comme l'explique Bourciez, le français est passé d'un stade où «la phrase interrogative se construit ordinairement [...] par simple inversion du sujet pronominal ou nominal: a. fr. *viens-tu? est ta mere morte?*» (1967 [1910], p. 383) à un autre stade où «le type de phrase interrogative est resté *viens-tu?* si le sujet est pronominal» mais où «à côté de l'a. fr. *est ta mere morte* s'est répandu depuis le XIV^e un nouveau tour [...] qui consiste à placer le sujet en tête comme d'ordinaire, puis à le répéter derrière le verbe par un pronom pléonastique: *Ta mere est-elle morte?*» (p. 706). Autrement dit, au lieu de SN - V → V - SN, la règle est devenue SN - V → SN - V - Pro.

Il est fort probable que ce soit l'extension analogique de ce SN - V - Pro à tous les 3 MS et 3 MP qui ait suscité l'émergence et la prolifération de structures comme:

- (7) a. I vient-i?
 b. I viennent-ti?

Par ailleurs, puisque la dernière syllabe était toujours \$ti\$, comme on l'a vu, et puisque le sujet, qu'il fût nominal ou pronominal, se retrouvait généralement en position préverbiale, le Pro postverbal est de toute évidence devenu redondant, perdant ainsi son identité sémantique aux dépens de *ti*, un élément désormais associé à la formation des interrogations fermées (cf. Harris 1978, p. 33).

Bien qu'il ne soit pas facile de déterminer avec certitude la façon précise dont ce nouvel élément grammatical s'est répandu à partir de 3MSP, on peut facilement supposer qu'il est d'abord passé à la troisième personne du féminin singulier et pluriel (3FSP), puis à la première du singulier et pluriel (1SP). Quoi qu'il en soit, ces formes ont certainement été affectées avant celles de la deuxième personne comme en témoigne le québécois où V-Pro est encore facultatif à 2S, et habituel à 2P (cf. Morin 1985, p. 794). Bref, il appert que le paradigme interrogatif se présentait naguère comme suit:

(8)	1S	je viens-ti?	
	2S	viens-tu?	
	3MS	il vient-ti?	
	3FS	elle vient-ti?	
	1P	on vient-ti?	
	2P	venez-vous?	
	3P	{ ils elles }	viennent-ti?

La forme *ti* s'est vue remplacée presque totalement par *tu* en québécois depuis quelques décennies³, et tout porte à croire que c'est l'identité sémantique relativement transparente du pronom 2S en position postverbale qui a entraîné ce nivellement analogique. On peut encore voir l'influence de ce *tu* dans la tendance à utiliser dans l'écrit un verbe à la deuxième personne du singulier, comme dans *ça se peut-tu?* (cf. Dugas et Soucy 1991, p. xi). Bref, vu le parallélisme paradigmatique de *tu* (pronom) et de *ti* (morphème interrogatif), il semble bien que *tu* ait réussi à écartier *ti* simplement en vertu de sa plus grande évidence, laquelle se reflète encore

3. En français hexagonal, *ti* était apparemment « toujours très usuel parmi le peuple » (Bourciez 1967 [1910], p. 706) au début du vingtième siècle, mais cinquante ans plus tard, on le considérait déjà comme étant « en voie de disparition » (Dauzat 1950, p. 265). Aujourd'hui, il semble faire plutôt folklorique. Quand à l'émergence de *tu*, elle reste à dater avec précision. Notons seulement qu'on ne retrouve que *ti* dans le Glossaire de 1930 tandis que *ti* et *tu* apparaissent dans le dictionnaire de Bergeron cinquante ans plus tard.

dans l'incapacité générale des locuteurs à identifier la séquence phonétique [tsy] comme autre chose qu'un pronom 2S (et peut-être aussi dans la tendance à écrire *t'y* pour *ti*).

3. *Tu*: particule, clitique ou affixe?

On qualifie plus souvent qu'autrement le morphème postverbal *tu* de **particule interrogative**⁴. Cependant, le statut grammatical de ce terme s'avère plutôt flou (cf. Crystal 1985, p. 222; Dubois et al. 1973, pp. 362-363), et c'est justement cette imprécision qui semble avoir poussé Zwicky à affirmer que «there is no grammatically significant category of particles» (1985, p. 290), et que «*everything to which the 'particle' label has been attached falls somewhere else on the hierarchy of [grammatical] units*» (p. 291). Étant donné, toujours selon Zwicky, que parmi les unités qu'on a cataloguées comme particules, il y a des affixes, des clitiques et des mots (cf. p. 291), et aussi que le *tu* interrogatif n'est évidemment pas un mot autonome, il nous reste à déterminer s'il doit être classé comme suffixe ou comme enclitique. Parmi les critères que l'on a proposés pour différencier les clitiques des affixes inflexionnels et dérivationnels, celui qu'on invoque le plus souvent paraît être celui de la sélectivité. Voici comment Zwicky et Pullum (1983, p. 503) ont formulé cette condition:

(9) *Condition de sélectivité (Zwicky et Pullum)*

Clitics can exhibit a low degree of selection with respect to their hosts, while affixes exhibit a high degree of selection with respect to their stems⁵.

Sous ce rapport, une comparaison du *tu* avec un autre morphème interrogatif bien connu, à savoir le *ne* du latin, s'avère particulièrement instructive. Étant donné qu'il s'ensuit du critère de sélectivité qu'un morphème qui peut se lier à n'importe quelle forme de catégorie majeure est moins sélectif qu'un autre qui se rencontre uniquement dans les verbes (cf. Zwicky et Pullum 1983, p. 503), il ne fait aucun doute que *tu* est de nature beaucoup plus affixale que *ne*, car, tandis que ce dernier peut se lier à pratiquement n'importe quoi, comme le démontrent les phrases présentées en (10), *tu* ne peut être que postverbal.

4. C'est le terme qu'utilise Morin (1989), par exemple. Notons toutefois que Morin (1985) qualifie *ti* et *tu* d'enclitiques.

5. Cette condition semble avoir rencontré l'approbation générale, comme en témoignent, par exemple, Klavans (1985, p. 97), Carstairs (1987, p. 152), Rice (1989, p. 107), et Saxon (1989, p. 153).

- (10) a. Voltisne eamus visere?
‘voulez-vous que nous allions le voir?’ [verbe]
- b. Romamne venio, an hic maneo, an Arpinum fugiam?
‘dois-je venir à Rome, ou rester ici, ou devrai-je fuir à Arpinum?’
[nom]
- c. Tune id veritus es?
‘est-ce toi qui as pu avoir cette crainte?’ [pronom personnel]
- d. Quemne servavi?
‘est-ce celui que j’ai sauvé?’ [pronom interrogatif]
- e. Itane vero?
‘est-ce possible?’ [adverbe]
- f. Ex hacne natura...?
‘est-ce de cette nature...?’ [pronom démonstratif]

De plus, vu que l’enclitique *ne* «se place derrière le mot sur lequel porte l’interrogation» (Cayrou, Prévot et Prévot 1964, p. 129), et que, à l’encontre de *tu*, il peut s’employer dans les questions indirectes, telles que:

- (11) Ut videamus, satisne sit justa defectio
‘pour que nous voyions si votre défection est bien légitime’

il est moins sélectif en termes de sa position dans la phrase puisque *tu* doit toujours apparaître après le premier verbe, qu’il soit auxiliaire ou lexical:

- (12) a. Il vient-tu?
b. Il est-tu venu?
c. Il a-tu vu venir la balle?
d. Il aurait-tu dû voir venir la balle?

Un deuxième critère que l’on a proposé pour différencier la cliticisation de l’inflexion lexicale est celui de la régularité. Comme l’ont signalé Zwicky et Pullum, les lacunes arbitraires dans l’ensemble des combinaisons aussi bien que les particularités morphophonologiques et sémantiques sont plus caractéristiques des éléments affiaux que des groupes de clitiques (cf. 1983, p. 504). Ainsi, tel que

mentionné ci-dessus, *tu* manifeste des irrégularités paradigmatiques puisqu'il est encore facultatif à 2S et carrément rare à 2P⁶. En somme, si on reconnaît la validité de la proposition selon laquelle les affixes inflexionnels peuvent manifester des exceptions particulières tandis que les clitiques ne devraient pas présenter d'irrégularités (cf. Saxon 1989, p. 153), on ne peut guère qualifier *tu* de clitique.

Finalement, il y a lieu de tenir compte de l'observation de Klavans (1985, p. 100) à l'effet que la relation entre les clitiques et leurs hôtes est relativement libre (*loose*) à tous les niveaux grammaticaux, ce qui phonologiquement, par exemple, se traduit par le fait que les clitiques sont souvent insensibles aux règles de phonologie interne. Encore une fois, si on considère ceci comme un critère valable, *tu* ne fait pas l'effet d'un clitique typique puisqu'il subit bel et bien toutes les règles phonologiques qui peuvent l'affecter, comme l'assibilation, le dévoisement (*il vient-tu* [tsy] souvent?), et la fusion vocalique (*il vient-tu* [tsæ:] à *soir*)⁷.

4. Conclusion

Selon Klavans, il existe un sérieux problème dans à peu près toutes les études sur les clitiques en ceci que «*there is no criterial definition [of clitics], but rather a list of tendencies, general characteristics, and typical features [...]*» (1985, p.117)⁸. Bien que l'existence d'une telle définition nous faciliterait sûrement la tâche de déterminer sans équivoque la vraie nature de *ti/tu*, tous les indices dont nous disposons présentement, sans compter la présomption que «*ceteris paribus, an item whose standing is unclear is [...] least likely to be a clitic*» (Zwicky 1985, p. 289), portent à croire que cet élément est un affixe interrogatif post-verbal plutôt qu'un enclitique.

Marc Picard
Université Concordia

6. On pourrait peut-être ajouter le fait qu'on ne le retrouve pas au futur simple, e.g. **Il viendra-tu?* à cause de la «tendance générale à employer *aller* + INF au lieu du futur» (Émirkanian et Sankoff 1985, p. 200).

7. Ceci ne veut pas dire pour autant que les clitiques ne peuvent jamais subir de telles règles, comme en témoignent le fait que *tu* sujet soit également affecté par les mêmes processus.

8. Évidemment, l'incapacité de définir un clitique de façon claire et rigoureuse entraîne avec elle la difficulté de distinguer cet élément d'un affixe de façon constante. À cet effet, il est intéressant de noter que dans sa tentative de justifier la division systématique de la morphologie en une partie inflexionnelle et une partie dérivationnelle, Anderson a dû reconnaître l'existence de certains problèmes, citant tout particulièrement «*the distinction between inflections and clitics*» (1982, p. 588).

Références

- ANDERSON, Stephen (1982) «Where's morphology?», *Linguistic Inquiry*, volume 13, pp. 571-612.
- BERGERON, Léandre (1980) *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB Éditeur.
- BOURCIEZ, Édouard (1967) [1910] *Éléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck.
- BRUNOT, Ferdinand (1927) *Histoire de la langue française des origines à 1900: Tome II*, Paris, Armand Colin.
- BYBEE, Joan (1985) *Morphology*, Amsterdam, John Benjamins.
- CARSTAIRS, Andrew (1987) «Diachronic evidence and the affix-clitic distinction» dans *Papers from the 7th International Conference on Historical Linguistics*, A.G. Ramat et al. (éds), Amsterdam, John Benjamins, pp. 151-162.
- CAYROU, Gaston, André Prévot et Mme A. Prévot (1964) *Grammaire Latine*, Paris, Armand Colin.
- CRYSTAL, David (1985) *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, Oxford, Basil Blackwell.
- DAUZAT, Albert (1950) *Phonétique et grammaire historiques du français*, Paris, Larousse.
- DUBOIS, Jean et al. (1973) *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUGAS, André et Bernard Soucy (1991) *Le dictionnaire pratique des expressions québécoises*, Montréal, Éditions Logiques.
- ÉMIRKIANIAN, Louisette et David Sankoff «Le futur simple et le futur périphrastique» dans *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, M. Lemieux et H. Cedergren (éds), Québec, Office de la langue française, pp. 189-204.
- Glossaire du parler français au Canada* (1968) [1930], Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GRAMMONT, Maurice (1914) *Traité de prononciation française*, Paris, Delagrave.
- HARRIS, Martin (1978) *The Evolution of French Syntax: A Comparative Approach*, London, Longman.
- KAHR, J.C. (1976) «The renewal of case morphology: sources and constraints», *Stanford University Working Papers on Language Universals*, volume 20, pp. 107-151.
- KLAVANS, Judith (1985) «The independence of syntax and phonology in cliticization», *Language*, volume 61, pp. 95-120.

- MORIN, Jean-Yves (1989) «Particle genesis», communication présentée à *Kleine Partikeltagung*, Université de Groningen.
- MORIN, Yves-Charles (1985) «On the two French subjectless verbs *voici* and *voilà*», *Language*, volume 61, pp. 777-820.
- PICARD, Marc (1983) «Deux règles universelles de démarcation syllabique», *Revue québécoise de linguistique*, volume 12, numéro 2, pp. 69-102.
- PICARD, Marc (1987) «Conditions and constraints on syllable division», *Linguistics*, volume 25, pp. 361-382.
- POPE, Mildred (1934) *From Latin to Modern French*, Manchester, University Press.
- RICE, Keren (1989) «Vowel initial suffixes in Slave» dans *Theoretical Perspectives on Native American Languages*, D.B. Gerds et K. Michelson (éds), New York, SUNY Press, pp. 104-132.
- SAXON, Leslie (1989) «Agreement in Dogrib: inflection or cliticization?» dans *Theoretical Perspectives on Native American Languages*, D.B. Gerds et K. Michelson (éds), New York, SUNY Press, pp. 149-162.
- ZWICKY, Arnold (1985) «Clitics and particles», *Language*, volume 61, pp. 283-305.
- ZWICKY, Arnold et Geoffrey Pullum (1983) «Cliticization vs inflection: English *n't*», *Language*, volume 59, pp. 502-513.